

Compte rendu

COMITE SYNDICAL

PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT

Mardi 23 octobre 18 h – Mairie de Mimizan

Compte rendu du Comité syndical du 23 octobre 2018

Le comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni à Mairie de Mimizan sous la présidence de Madame Hélène LARREZET.

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués titulaires présents : 15

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de délégués suppléants présents : 2

Nombre de votants : 16

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Madame	Hélène	LARREZET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	COMET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Patrick	DORVILLE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laëtitia	CANTAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Françoise	NADAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Josée	CAUSSEQUE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT-MARTIN	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Joseph	DESBIEYS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Robert	CAMGUILHEM	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean	SLOTOWSKI	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Daniel	CORBEAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Guy	PONS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Richard	SAINT-JOURS	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Elisabeth	ETCHEVERRIA	Communauté de communes de Mimizan

Etaient excusés :

Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Delphine	BERTIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gilbert	BROUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Raphaëlle	MIREMONT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laure	NAYACH	Communauté de communes des Grands Lacs

Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Christine	BLEVEC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	François	GIL	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Amandine	LAMARQUE- LOUIS	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Valérie	DARDERES- GORRY	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	DOUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Denis	PAUILLAC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Michaël	CHAUVIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Marie-Françoise	DELEST	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	RINGEVAL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	GUILLEMIN	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Didier	TROUVE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Bernard	LESCARRET	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michelle	LARTIGAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Arnaud	BOURDENX	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	GOURDON	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Albert	TONNEAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Pierre	LAPEYRE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Madame	Françoise	LESBATS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Dominique	LARTIGAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Bertrand	PUYO	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Philippe	MOUHEL	Communauté de communes Cote Landes Nature

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent peut valablement délibérer.

Ordre du jour

PROJET DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS ALIMENTAIRES LOCAUX

1. Présentation par l'association de « LA PELLE A PROJET » du projet sur les circuits alimentaires locaux.
2. Validation d'une lettre d'appui à l'association à destination de la DRAAF

ADMINISTRATIF

1. Proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie
2. Mise à jour des indemnités de présidence

CONTRACTUALISATION ENTRE LE TERRITOIRE ET LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

1. Présentation de la contractualisation régionale
2. Validation de la demande d'aide à l'ingénierie auprès de la Région Nouvelle Aquitaine

CONTRAT DE RURALITE

1. Retour sur 2018
2. Préparation 2019

NOMAD'

1. Perspectives 2019 et recherche de financement
2. Possibilité de stage pour les forums

LEADER

1. Avenant LEADER
2. Points sur les dossiers potentiels et sur l'enveloppe LEADER

OCM

3. Fin de l'OCM et évaluation

QUESTIONS DIVERSES

I. PROJET DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS ALIMENTAIRES LOCAUX

1. Présentation par l'association de « LA PELLE A PROJET » du projet sur les circuits alimentaires locaux.

La présentation est reportée à un futur comité syndical suite à un problème de santé du porteur de projet.

Présentation rapide :

- A l'initiative de l'association de « La Pelle à Projet » et de « La SMALAH »
 - Réponse à un appel à projet DRAAF / Région / Caisse des dépôts : « Soutien au développement des circuits alimentaires locaux » avec la base du diagnostic circuits courts réalisé en 2016 par le Pays
- Phase de rencontres actuellement pour présenter le projet auprès des différents acteurs (producteurs, élus, ...)
- Rencontre technique et visite d'exploitation le 4 octobre de la DRAAF organisé par les porteurs de projets

2. Validation de la lettre d'appui au projet de circuits alimentaires locaux

Après une présentation rapide de la Présidente du Pays, le comité syndical valide la lettre d'appui à destination du Préfet de Région.

II. ADMINISTRATIF

1. Point trésorerie du Pays et renouvellement de la ligne de trésorerie

Malgré une amélioration notable par rapport à 2017, le Pays aura encore un besoin de trésorerie sur une grande partie de l'année.

3 banques ont été sollicitées pour des propositions d'une ligne de trésorerie de 140 000 € (deux ont répondu) :

Banque	Taux référence	Commission	Taux variable	MARGE	Tx global au 30/10/17	Com de non utilisation
LIGNE DE TRESORERIE ACTUELLE :						
Crédit Agricole	EURIBOR 3M	140 € (+210 € à l'ouverture)	Au 30/10/2017 : -0,319%	0,60	0,281 %	Aucune
PROPOSITION 2018-2019						
Crédit Agricole	EURIBOR 3M	140 € (+210 € à l'ouverture)	Au 30/10/2017 : -0,33%	0,60	0,27 %	Aucune
Caisse D'épargne	EURIBOR 3M	140 €	Au 31/08/18 : -0,319 %	0,8 %	0.481 %	0.15 % (210€/mois)

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article 1. Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie le Pays Landes Nature Côte d'Argent décide de contracter auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine, une ouverture

d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 140 000 euros dans les conditions ci-dessus.

Article 2. *Le Pays Landes Nature Côte d'Argent autorise la présidente Madame Hélène LARREZET à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse Régionale du Crédit agricole d'Aquitaine.*

Article 3. *Le Pays Landes Nature Côte d'Argent autorise la présidente Madame Hélène LARREZET à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.*

2. Mise à jour des indemnités de présidence

En date du 9 avril 2018, le PETR a décidé à l'unanimité d'instaurer une indemnité à un taux de 14.35% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 555.44€ brut mensuel.

Ce montant a été calculé à partir de la moyenne de frais par mois entre 2015 et 2017, ajouté à cela le remboursement demandé par la trésorerie à la suite de leur lecture des remboursements de frais des élus d'un PETR.

Cependant, après la mise en application de cette rémunération, la trésorerie n'a pas demandé le remboursement comme prévu initialement.

Considérant le montant mensuel perçu et les frais de déplacement réels, la présidente propose de suspendre l'indemnité pour 2018 et propose de fixer un nouveau taux à partir de janvier 2019 à hauteur de 3.67% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit environ 142 € brut mensuel.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- De suspendre les indemnités de fonction pour la présidence à partir de la notification de la présente délibération

- De fixer ainsi qu'il suit le taux d'indemnité de fonction pour la présidence du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent à 3.67% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

-de rendre effective cette indemnité à partir du mois de janvier 2019

III. CONTRACTUALISATION ENTRE LE TERRITOIRE ET LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

1. Présentation de la contractualisation régionale

Présentation rapide :

Le contrat de territoire est un pacte de solidarité entre la Région et un territoire de projet, le contrat se compose d'un contrat cadre, d'un diagnostic partagé et d'un plan d'action sur 3 ans.

Le contrat affiche des projets structurants hiérarchisés chiffrés et des projets en amorçage.

L'objectif du contrat est de soutenir et développer les atouts de tous les territoires dans les domaines de l'économie, de l'emploi, de la formation, de la transition écologique et énergétique, des services et des équipements.

2. Validation de la demande d'aide à l'ingénierie auprès de la Région Nouvelle Aquitaine

Lors de la séance plénière du lundi 10 avril 2017, le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine a présenté sa future politique contractuelle territoriale et a validé son règlement d'intervention le 24 mars 2018. Cette contractualisation ayant pour but de soutenir et développer les atouts de tous les territoires a retenu toute notre attention, d'autant plus que le périmètre du Pays Landes Nature Côte d'Argent a été retenu comme possible territoire de contractualisation.

L'ingénierie chef de projet territorial pour l'année 2018 au titre de la politique contractuelle du PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent prévoit les dépenses d'ingénierie correspondant à 0.5 ETP pour un montant de 23 500 € pour lesquelles nous sollicitons une subvention du Conseil Régional de 11 750 €.

PLAN DE FINANCEMENT - CHEF DE PROJET TERRITORIAL					
DEPENSES	Temps en ETP	Montant	RECETTES	Montant	%
Salaire brut chargé	1/2 ETP	23 500 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	11 750 €	50%
			Autofinancement Pays	11750	50%
TOTAL DEPENSES	-	23 500 €	TOTAL RECETTES	23 500 €	100%

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser la Présidente à engager la responsabilité du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la conduite de l'opération
- De signer tous les documents afférents aux projets et à la demande de subvention
- D'autoriser la présidente à solliciter les financeurs sur la base du plan de financement ci-dessus.

IV. CONTRAT DE RURALITE

1. Retour sur 2018

Plus-value du contrat de ruralité

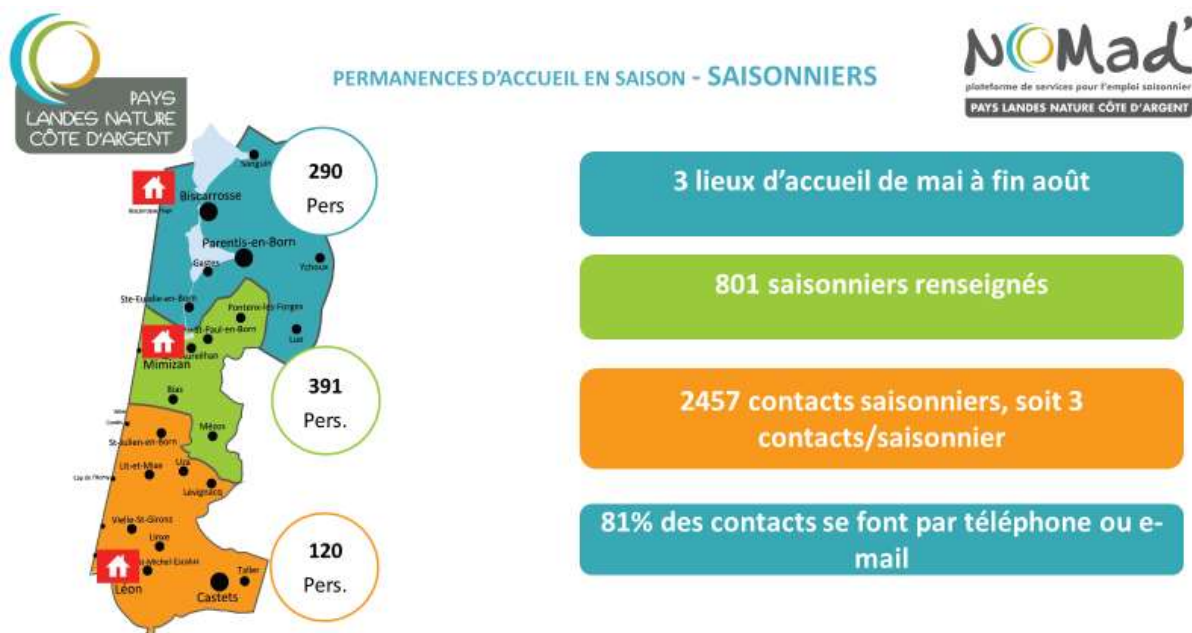
Projets identifiés	Axe	Maître d'ouvrage	Coût total HT	Contrat de Ruralité	Autres financement	Autofinancement
Aménagement des abords et des accès de la résidence services seniors	1	Commune de Léon	149 000,00 €	37 250,00 €	40 200,00 €	71 550,00 €
Travaux d'aménagement de l'hélistation de la gendarmerie à Mimizan	1	Cdc de Mimizan	168 070,00 €	50 000,00 €	70 365,00 €	47 705,00 €
Voie Verte Vielle - St Girons	4	Cdc Côte Landes Nature	292 000,00 €	87 600,00 €	74 900,00 €	129 500,00 €
Réalisation d'un tronçon de piste cyclable à l'entrée de Bias	4	CdC de Mimizan	87 800,00 €	21 950,00 €	25 960,00 €	39 890,00 €
TOTAL			696 870,00 €	196 800,00 €	211 425,00 €	288 645,00 €

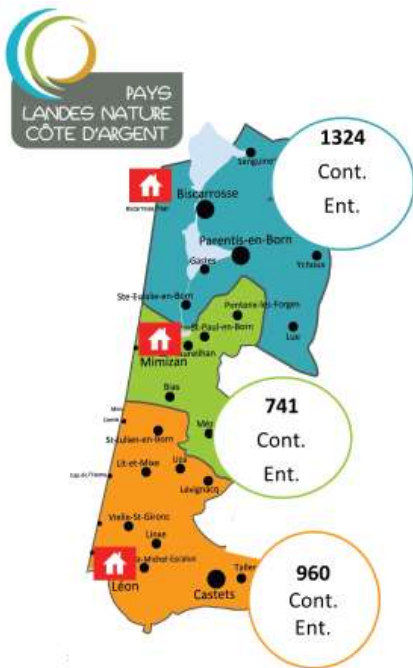
Aides d'Etat sur le territoire en 2018 : 1 995 241 €

Coût total HT	DETR	DSIL Contrat de Ruralité	DSIL grandes thématiques	Autres Etat
7 421 327,00 €	1 235 298,00 €	196 800,00 €	364 781,00 €	198 362,00 €

V. NOMAD'

1. Retour sur la saison NOMAD 2018





PERMANENCES D'ACCUEIL EN SAISON - EMPLOYEURS



- Visites de terrain 6 demi-journées par semaine/secteur
- 3025 contacts entreprises **+ 48% / 2017**
- 60% des contacts entreprises se font par téléphone ou mail
37% se font sur le terrain
- 671 postes à pourvoir recueillis **(+29% par rapport à la saison 2017)**

22



PERMANENCES D'ACCUEIL EN SAISON - HERBERGEMENT



- Prospection téléphonique et de terrain
- Plus de 240 contacts pris auprès de potentiels logeurs **(50% au mois d'avril)**
- 58 offres d'hébergement recueillies **(-50% par rapport à 2017)**
Seuls 24% des contacts logeurs aboutissent
- 165 demandes de logement enregistrées

23

2. Perspectives 2019 et recherche de financement :

LE KIT LOGEURS

Objectif: accompagner les potentiels logeurs dans la location de leur bien aux travailleurs saisonniers.

Outil: une chemise aux couleurs de Nomad' contenant des modèles de baux d'habitation, état des lieux - inventaire et un explicatif du cadre législatif et réglementaire de la location temporaire, ainsi que de la fiscalité afférente

COORDINATION D'UN 3^{ème} FORUM DE L'EMPLOI SAISONNIER

Territoire: Communauté de communes Côte Landes Nature

Objectif: harmoniser l'offre de service Nomad' sur l'ensemble du territoire du PLNCA et répondre à un besoin identifié.

Date: Samedi 23 Février 2019 à St Julien-en-Born

Partenaires: CCCLN (porteur du projet) / Mission Locale / Pôle Emploi / P.I.J. / Commune de St Julien en Born

3. Stage pour NOMAD' pour la coordination et l'organisation de 3 forums de l'emplois saisonniers

Au vu des perspectives 2019 notamment la création d'un kit logeur et la coordination d'un 3^{ème} Forum de l'emploi saisonnier et de la charge de travail « classique » liée à la préparation de la saison, il semble opportun de proposer une mission de stage. Celui-ci serait d'une durée maximale de 6 mois (stage de fin d'études MASTER II par exemple) pour la coordination, l'organisation, la gestion et l'évaluation des forums de l'emplois saisonniers sur l'ensemble du territoire.

Idéalement, la période de stage pourrait être janvier 2019 à juillet 2019 (maxi). En termes budgétaires, serait à prendre en compte une rémunération de stage et des frais de déplacement.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- Lancer une offre de stage pour une période de 6 mois maximum
- Prévoir une gratification calculée par rapport au pourcentage du plafond horaire de la Sécurité sociale
- Prévoir l'indemnisation de ses frais de déplacements
- D'inscrire aux perspectives NOMAD 2019, le suivi du stage
- D'autoriser la présidente à signer tous les documents afférents à ce projet dont la convention de stage et à une demande de financement
- D'autoriser la Présidente à solliciter les financeurs

VI. LEADER

1. Avenant au programme LEADER – délégation de signature

Le PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent est la structure porteuse du programme LEADER 2014-2020. De ce fait, une convention LEADER entre le PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent, la Région Nouvelle Aquitaine (Autorité de gestion) et l'Agence de Services et de Paiements (ASP) a été signée le 26 juillet 2018.

Des modifications ont été actées à cette dernière lors des comités de programmation du 8 février 2018 et du 26 juin 2018, certifiées conformes et vérifiables par l'ASP et l'autorité de gestion. Ces modifications comprennent des modifications de circuits de gestions demandés par l'autorité de gestion et des modifications au choix du comité de programmation du GAL permettant de mettre plus en adéquation la stratégie LEADER et les réalités du terrain.

Ces modifications font partie d'avenant nommé « avenant n°1 »

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- Autorise Mme la Présidente à engager la responsabilité de la structure porteuse, le PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent, pour l'ensemble des modifications afférentes à la convention Leader et à ses annexes, notamment pour l'avenant prénommé « avenant 1 » ;
- Autorise Mme la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents à la convention Leader et à ses annexes, notamment pour l'avenant prénommé « avenant 1 » ;
- Précise que cet avenant a fait l'effet de mesure de contrôlabilité et de vérifiabilité de l'Agence de Services et de Paiements avant signature ;
- Précise que la signature de chacun des avenants à la suite de l'avenant 1, validés en amont par l'ASP, l'Autorité de Gestion et le Comité de Programmation Leader, fera l'objet d'une délibération au Comité Syndical ainsi qu'un renouvellement de délégation de signature pour chacun des avenants ;
- Précise qu'en vertu des réglementations européens, la date de prise en compte des modifications de cet avenant sont la date de chacun des Comités de Programmes LEADER actant ces modifications soit le 08/02/2018 ou le 26/06/2018

2. Points sur les dossiers potentiels et sur l'enveloppe LEADER

Une modification importante :

Ouverture de la thématique « mobilité » à tous les projets permettant de valoriser la place du piéton en centre-bourg

Trois dossiers sélectionnés en Juin

- ⇒ *Festival zéro déchet à Biscarrosse pour 9 976 € de Leader (80% du montant total des dépenses éligibles)*
- ⇒ *Ecomobile du SIVOM pour 10 000 € de Leader*
- ⇒ *Création d'une conserverie, porté par la maison Patou, pour 30 000 € de Leader*

Dossiers payés :

Maison de santé de Mimizan : payé pour 298 613,87 €.

Frais d'ingénierie

- *2015 : dossier payé pour un montant de 18 915,60 €*
- *2016 : dossier de paiement validé et déposé à l'ASP – paiement avant fin d'année*
- *2017 : en attente du solde de la Région Nouvelle-Aquitaine*
- *2018 : dossier de demande de subvention à l'instruction*

Point sur la maquette financière :

1 300 000 € dont :

- *317 529,47 € payés*
- *66 041,71 € programmés*
- *279 236 € sélectionnés*

Enveloppe restante : 637 198,82 €

Nouveaux projets :

Thématique santé :

ADAPEI – Découverte du patrimoine aux enfants autistes (80% du montant total des dépenses éligibles)

Thématique mobilité :

Commune de Gastes – Requalification de centre-bourg

Commune de Léon – Requalification de centre-bourg

Commune de Vieille Saint Girons – Requalification de centre-bourg

Plafond à définir

Thématique circuit-court :

Espace-test agricole – CD des Landes

Thématique valorisation du patrimoine :

Commune de Parentis-en-Born – Restructuration des arènes (dossier étude)

Commune de Parentis-en-Born – Restructuration des arènes (dossier travaux)

Thématique valorisation des déchets

Communauté de Communes des Grands Lacs – Collecte des déchets de venaison

Communauté de Communes Côte Landes Nature– Collecte des déchets de venaison

Association Grenier de Mézos - Création d'une nouvelle recyclerie

Fin de séance 20H00